

Texte sur le SOL pour l'AG du 14/12/09

INTRODUCTION	3
1) Moment de décision	3
2) Période difficile	3
3) Une proposition	3
 PREMIERE PARTIE	 4
 I / RECONVOQUER LE PROJET	 4
 II / PARTAGER UN PATRIMOINE COMMUN ET SE NOURRIR DE LA RICHE HISTOIRE DU PROJET SOL.	 5
1) des repères historiques utiles pour partager ce patrimoine	5
2) faire nous aussi notre évaluation de la phase Equal	7
3) retour sur les questions, difficultés et opportunités de l'année 2009	8
 III / UN CHANGEMENT DE POSTURE NECESSAIRE	 9
1) Retrouver le trépied transformateur de l'histoire de l'économie sociale.	9
2) le retour d'une nécessaire énergie citoyenne dans le projet :	9
3) le chic à la diversité des projets nés de l'histoire de SOL.	9
4) des règles du jeu clairement énoncées	9
5) Un repositionnement des acteurs actuels intervenant dans SOL	9
 DEUXIEME PARTIE	 10
 I / UNE PROPOSITION D'ORGANISATION QUI SE STRUCTURE AUTOUR D'UN CERTAIN NOMBRE DE PRINCIPES	 10
1. L'asso nationale SOL l'entité propriétaire de SOL : morale, stratégique et politique partagée.	10
2. Le SOL, c'est une pluralité d'initiatives (dont la « carte de fidélité »), et ne se réduit pas à l'un de ces projets.	10
3. Ces initiatives sont portées par des acteurs divers, qui se retrouvent au sein de l'association nationale.	11
4. Les objectifs de l'asso nationale sont de faire vivre cette pluralité / diversité, de fixer et garantir le cadre commun dans lequel se développent les actions SOL.	11
5. L'Asso nationale contractualise avec chaque partenaire / acteur en fonction du projet qu'il porte. Chaque acteur met en œuvre le développement du Sol qui le concerne dans le cadre et les termes de cette contractualisation.	12
6. Le lien fort entre entités développant le SOL et l'Association Nationale s'exprime y compris dans la participation au financement de l'association nationale	12
 II / DES REGLES DU JEU POUR FAIRE DE CETTE DIVERSITE UNE RESSOURCE COMMUNE ET NON UNE CAUSE DE DISPERSION	 13
1/ le droit mutuel à la diversité suppose un engagement mutuel sur les règles communes	13
2/ les points d'application de ce principe	13
3/ le sol : un symbole, une carte et une unité de compte :	14
4/ les relations partenariales et la « répartition des tâches » au niveau des territoires.	14
 III/ OUVRIR L'ASSOCIATION ET TRAVAILLER AVEC DES RESEAUX PROCHES	 15
L'opportunité du laboratoire de l'ESS	15

TROISIEME PARTIE	16
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.	16
I/ L'ASSOCIATION NATIONALE SOL	16
1) Rôle de l'Association Nationale Sol :	16
2) Rôle des Associations Locales / territoriales	16
3) Le mode d'organisation de l'Association nationale	17
4) Relations avec les associations Sol locales / territoriales	18
5) Financements	19
III/ LES DELEGATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOL.	20
QUATRIEME PARTIE	22
I/ LES DECISIONS A COURT TERME / TRANSITION ET ECHEANCES	22
1) Besoins financiers pour la transition	22
2) Actions à mener.	22
III/ LES REGLES DE CONTRACTUALISATION	22

INTRODUCTION

1) MOMENT DE DECISION

- fin de l'année dite de « transition »
- nécessité d'apporter une réponse aux solistes, prestataires, et à l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans sol en particulier pendant la période Equal.
- urgence pour tous à fixer le cadre, les règles du jeu et les modalités pour la poursuite de la mise en œuvre de SOL.

2) PERIODE DIFFICILE

- réels débats d'orientation
- avec des positions différentes exprimées par les acteurs.
- arrêt du financement des trois entreprises de l'ES auprès des anciens correspondants territoriaux du programme Equal, qui conduit à des situations fragiles.

Ne pas nier ces difficultés est une condition si nous voulons ensemble trouver un nouveau souffle pour l'avenir.

3) UNE PROPOSITION

qui permette à la fois

- de faire retour sur le cœur du projet originel, de mieux cerner ce que nous avons pu réaliser, ce qui reste en friche et les premières leçons que nous pouvons tirer comme « organisation apprenante » de l'histoire déjà longue du SOL puisqu'initiée dès 1997.
- De faire des propositions pour la poursuite de SOL, propositions
 - o Qui articulent la diversité de projets citoyens, territoriaux, et entrepreneuriaux issus de la phase expérimentale du projet Sol
 - o Qui fixent les éléments de cadrage et les règles du jeu qui permettent à cette diversité de construire et renforcer une communauté d'aventure collective et d'appartenance afin que cette diversité ne soit pas synonyme de dispersion
 - o Qui s'articule avec des réseaux et des initiatives très proches qui partagent des valeurs, des objectifs et souvent même des méthodes ou des outils très proches.¹

Comment, en particulier, utiliser l'opportunité qu'offre le rapport piloté par Claude Alphanéry sur l'économie sociale et solidaire qui articule la question de la richesse et de la monnaie (avec une place importante accordée au Sol), à une capacité dynamique de l'ESS pour faire face aux défis de la crise systémique ?

L'objet de ce texte est ainsi de proposer une organisation permettant de répondre à la diversité des sollicitations et besoins des territoires et des acteurs

¹ c'est le cas notamment de l'initiative pilotée par le président de notre association, Claude Alphanéry, intitulée « 50 propositions pour l'ESS » appuyée par la Fondation pour le progrès de l'homme (FPH), du « collectif richesse » né lors de la mission « nouveaux facteurs de richesse qui a hébergé le Sol dans une première phase, du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), de France Libertés qui appuie les deux initiatives précédentes et de grands réseaux directement intéressés par le Sol tels que les Jardins de Cocagne ou la CPCA.

PREMIERE PARTIE

I / RECONVOQUER LE PROJET

Dans le rapport de Patrick Viveret « Reconsidérer la Richesse » l'une des hypothèses essentielles qui fonde l'enjeu démocratique de cette nouvelle approche qui met en cause le rapport à la comptabilité (problème dit des indicateurs) et à la monnaie dans l'économie dominante est exprimée par la phrase : derrière les **comptes** il y a des **contes** ». Des contes c'est-à-dire des « identités narratives » au sens de Paul Ricoeur, qui expriment des choix de société plus ou moins implicites et qui organisent des systèmes comptables sur la base de ces choix. C'est ainsi que la comptabilité nationale dans cette perspective est le récit de nos sociétés d'après guerre pour valoriser la reconstruction sur le modèle industrialiste. Le mode de chiffrage permettra de valoriser certaines activités (ex l'agriculture intensive sur le mode industriel) et d'en dévaloriser d'autres : l'écologie, les services non marchands, le bénévolat, le travail domestique par exemple. Face à ce récit dominant de plus en plus incapable de répondre aux défis contemporains d'autres « narrations », pour reprendre le mot de Riccardo Petrella, sont apparues : les logiciels libres, l'altermondialisme, l'économie sociale et solidaire par exemple sont construits sur des récits qui débordent très largement leur réalité effective.

En ce sens la force du Sol c'est d'abord d'être un récit qui raconte une histoire permettant à des logiques transformatrices de dépasser le stade d'une certaine marginalité (cas des SEL ou de quelques tentatives de monnaies locales en France ce qui ne retire rien à leur intérêt).

Il radicalise la voie ouverte aussi bien par l'économie sociale que par l'économie solidaire - née de la lutte contre l'exclusion et de l'insertion par l'économique- en montrant que les deux éléments clefs de l'économie auxquels on n'avait pas osé toucher jusqu'ici, la comptabilité et la monnaie, peuvent être également objets de transformation et de réappropriation démocratique.

Il favorise à travers le « sol-coopération », la réorientation des modes de production et de consommation au service d'un développement humain soutenable. Il offre, grâce au « sol affecté », la possibilité pour des collectivités territoriales de développer des politiques publiques allant dans ce sens et de reprendre pied sur le terrain monétaire abandonné aux forces du marché. Il permet, grâce au « sol engagement », une valorisation plus forte du bénévolat et, plus radicalement encore, en faisant du temps de vie la valeur fondatrice de tout échange monétaire, de travailler sur la possibilité pour des collectivités humaines de reprendre du pouvoir sur leur propre vie. Il combine une approche nourrie des nouvelles technologies (une carte à puce et des échanges sur internet) avec des perspectives de ré-enracinement écologique, de développement local, de rapport plus apaisé au temps. Il a la saveur de la radicalité et de l'innovation de l'économie solidaire tout en s'appuyant sur la puissance et la durée de grandes entreprises coopératives ou mutualistes de l'économie sociale. Il sert de prototype face aux risques d'une réplique sismique de la crise financière à des projets de réappropriation démocratiques de la monnaie qui peuvent s'envisager à toutes les échelles de territoire, local, régional, national voire européen à travers la possibilité d'un « eurosol » et mondial (en lien avec le projet « Terra » de Bernard Lietaer)...On comprend qu'un tel récit ait pu mettre - et continue de mettre - en mouvement un nombre croissant d'acteurs et qu'à plusieurs reprises alors que les risques d'essoufflement ou d'enlisement étaient patents (cas des deux périodes précédant et succédant au programme Equal par exemple) ce soit toujours la dynamique de l'avancée qui l'ait finalement emporté.

Il reste que la période actuelle peut s'avérer plus critique encore que les autres car la force même de ce récit a donné naissance à des attentes, à des projets divers (projet politique de réappropriation démocratique de la monnaie, projet entrepreneurial d'acteurs de l'économie sociale, projet de monnaies territoriales notamment), qui pourraient, s'ils n'étaient pas reliés dans une perspective commune, déboucher sur un éclatement.

Reconvoquer le projet suppose donc

- de replacer SOL dans ce « récit » et cette perspective de transformation politique (d'où la proposition, dans le contexte actuel, de créer des liens forts entre le SOL et d'autres mouvements, dont le labo-ess).
- de dire à la fois chiche à la diversité de ces projets (ce qui suppose d'abord de les identifier plus clairement) afin de nous nourrir de leur énergie créatrice tout en fixant les éléments de cadrage et les règles du jeu qui permettent à cette diversité de renforcer une communauté d'aventure collective.
- De réintégrer avec force l'enjeu de réappropriation démocratique de la monnaie (et de la réappropriation citoyenne et locale des instruments d'échange)
- De retrouver, dans la conduite de SOL et des expérimentations et actions qui se développent, le trépied transformateur de l'histoire de l'économie sociale : résistance créatrice / projet transformateur / expérimentation

II / PARTAGER UN PATRIMOINE COMMUN ET SE NOURRIR DE LA RICHE HISTOIRE DU PROJET SOL.

1) DES REPERES HISTORIQUES UTILES POUR PARTAGER CE PATRIMOINE

Si la plupart des acteurs du projet Sol n'y ont participé qu'à partir du programme européen Equal il est important de rappeler des étapes antérieures car elles sont importantes si nous voulons, en ces temps de difficulté et de choix, « reconvoquer le projet ». C'est le cas en particulier de trois étapes importes : celle des « monnaies plurielles portée par la revue Transversales, celle de la Mission « Nouveaux facteurs de Richesse » et le rôle du « collectif richesse », celle précédant et préparant Equal, portée par le Centre des Jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES).

a/ l'origine : l'enjeu des « monnaies plurielles » :

Historiquement le projet Sol est né d'abord au sein de la revue Transversales et de la Maison Grenelle qui rassemblait une quinzaine d'associations. Né d'une recherche action sur le rôle de monnaies plurielles au service d'économies plurielles il rencontre directement des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont en lien direct avec Transversales et la Maison Grenelle : c'est le cas de Pascal Dorival et à moindre degré du fondateur de Chèque Déjeuner Georges Reno, de Gérard Andreck à l'époque directeur général de la Macif, de Hugues Sibille, et du côté de l'économie solidaire de JL Laville,

d'Elisabetta Buccolo, de Guy Hascoet. C'est ce qui explique pourquoi Transversales va œuvrer en permanence pour un double rapprochement : du côté politique entre les courants socialistes et écologistes, du côté économique entre l'économie sociale instituée et l'économie solidaire émergente. La question de la monnaie est directement liée à la vision d'une économie plurielle au sein de laquelle l'ESS jouerait un rôle d'anticipation transformatrice. L'aspect Technologies de l'Information y tient une place essentielle (J De Rosnay). Il est révélateur à cet égard que l'idée du sol est d'abord venue de ce que l'on peut appeler de « déclic beenz » beenz étant le nom de cette tentative de monnaie électronique sur Internet lancée par une coalition d'entreprises : pourquoi l'économie sociale et solidaire n'en feraient elles pas autant mais cette fois non dans une approche lucrative mais dans une perspective transformatrice conforme à ses valeurs, à ses objectifs, à ses statuts ? La première démarche effectuée auprès de Gérard Andreck par Patrick Viveret et Elisabetta Buccolo (qui travaille à l'époque à la Maison grenelle et travaille sur une thèse sur l'économie solidaire) va dans ce sens. Et l'intérêt du directeur général de la Macif conduit très vite, après quelques réunions préparatoires à l'organisation d'un séminaire commun Transversales/Macif sur les monnaies plurielles au siège de la Macif rue du colonel Moll, séminaire auquel participeront déjà nombre d'acteurs nationaux ou internationaux (Héloïsa Primavera notamment pour l'Argentine) avec des responsables d'entreprises de l'économie sociale.

b/ la mission et le collectif Richesse

(à compléter....) Si la mission Richesse est commandée par le Secrétaire d'Etat à l'Economie Solidaire, Guy Hascoët, c'est au sein de la DIES dont Hugues Sibille est à l'époque délégué interministériel à l'économie sociale que s'effectue le portage logistique de la mission Richesse.

cf annexes

c /le portage par le Cjdes

Si l'interaction entre mission richesse et collectif richesse permet une élaboration co-construite entre l'état et la société civile, c'est à une rencontre initiée par le Cjdes (centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale) dont Thierry Jeantet est alors le président et Dominique Picard la déléguée générale que sera débattu pour la première fois la première mouture du rapport d'étape sur les nouveaux facteurs de richesse. C'est dans ce cadre que le projet Sol sera également porté au sein des « chantiers du futur » de l'économie sociale. La place impartie au rapport au temps (cf ce qui deviendra par la suite le Sol engagement) y est importante et constituera même l'objet d'une université du Cjdes. De nombreuses réunions préparatoires où seront associées Jean Philippe Poulnot pour Chèque Déjeuner, Laurence Moret pour le Crédit Coopératif, Gérard Goual'ch pour la Macif puis Patrick Poquet pour la Maif dessinent un projet où le rôle des entreprises de l'économie sociale devient de plus en plus important : un premier projet de financement y est élaboré, une étude conduite par Monique Landriot réunira un panel d'utilisateurs potentiels du Sol. La possibilité de changer de nom (par exemple avec « l'épi ») y est évoqué. Déjà à l'époque on voit apparaître ce qui restera une constante dans la manière dont les quatre entreprises de l'ES concernées abordent le projet : un intérêt intellectuel et politique fort pour le projet, un doute sur sa viabilité économique qui se solde au total par une hésitation à s'y engager pleinement. La nécessité de faire appel à d'autres partenaires, en particulier publics, que les seules entreprises de l'ES devient ainsi patente si l'on veut avancer. C'est au cours d'une des réunions au CJDES qu'est évoquée pour la première

fois la possibilité de s'inscrire dans un programme Equal et c'est le Cjdes qui prendra les contacts avec les collectivités territoriales puisque le programme Equal suppose une participation importante (30% du budget) d'acteurs publics (le fond social européen apportant 50% et les entreprises de l'ES 20%). Mais le CJDES n'a pas la possibilité économique et logistique d'être ensuite chef de projet notamment du fait de l'avance de trésorerie importante que suppose ce type de programme et c'est alors grâce à Chèque Déjeuner et au rôle moteur de Jean Philippe Poulnot que le relais pourra être pris.

Note : Un aspect du projet Cjdes finalement non retenu par CD : l'approche B to B

Parmi les leçons importantes à tirer de cette période : la tentative de lien entre économie sociale et solidaire afin de tirer l'ensemble de l'ESS vers une stratégie globale plus transformatrice avance mais rencontre de réelles résistances. Comme souvent au cours de l'histoire c'est le portage politique et le lien avec les acteurs publics qui aide l'ESS à se constituer elle-même. C'est ainsi que le terme même d'économie sociale que l'on doit à Frederic Le Play puis à Charles Gide était tombé en désuétude. C'est le courant autogestionnaire, la deuxième gauche et Michel Rocard qui l'ont inscrit dans un projet politique au cours des années 70 et lui ont donné une forme institutionnelle en 1981 à travers le premier ministère (d'Etat) au Plan et à l'économie sociale et la création de la Délégation Interministérielle à l'économie sociale. C'est un ancien membre du cabinet de Michel Rocard qui sera lui-même délégué interministériel à l'économie sociale, François Soulage, qui créera et dirigera l'IDES, l'institut de développement de l'économie sociale. C'est un ancien responsable du PSU, Pascal Dorival, qui animera pendant plusieurs années le CJDES et Scarlett Courvoisier (« la mère courage de l'économie sociale pour reprendre une expression d'Hugues Sibille) qui jouera un rôle important tant au sein du CJDES que de la Dies est elle-même une ancienne assistante de Michel Rocard. De même c'est plus tard sous l'impulsion du courant écologiste que sera créé le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire et que se multiplieront les délégations à l'ESS dans les collectivités territoriales. Ce rappel est nécessaire car le projet Sol s'inscrit clairement dans une perspective qui articule économie sociale et économie solidaire, acteurs publics et ESS et ne se satisfait pas d'une économie sociale trop repliée sur elle-même et souvent en butte à la compétition en son propre sein. Il n'est donc pas séparable, on le vérifiera de nouveau par la suite, de la dynamique d'ensemble de l'ESS.

2) FAIRE NOUS AUSSI NOTRE EVALUATION DE LA PHASE EQUAL

(Les quelques éléments qui suivent ne prétendent bien évidemment pas être une évaluation de la phase Equal, mais seulement d'indiquer le champ de l'action réalisée dans le cadre de Equal par rapport à l'ensemble des champs proposés par le « récit » SOL

- o Equal a permis de travailler **principalement**
 - sur l'aspect sol coopération, dans sa version carte de fidélité.
 - sur la mise en place des premières expérimentations en SOL affecté
- o Un certain nombre d'aspects du projet originel n'ont pas pu être **suffisamment** développés
 - le sol engagement, et l'importance de la base temps dans la détermination de la monnaie
 - le lien entre ce sol engagement et la participation des collectivités en sol affecté, forte demande par les collectivités.

- l'idée d'une réappropriation citoyenne et locale des instruments d'échange et, par là, de leur pouvoir pour orienter le développement de leurs territoires.
- L'enjeu de réappropriation démocratique de la monnaie
- l'exigence du triptyque : résistance créatrice/projet transformateur/expérimentation

Les raisons en sont diverses (dont le mode opératoire plus ou moins imposé par Equal).
Les leçons sont à tirer.

3) RETOUR SUR LES QUESTIONS, DIFFICULTES ET OPPORTUNITES DE L'ANNEE 2009

- o La confirmation de l'engagement des trois entreprises et le retrait confirmé de la Maif.
- o La demande de compléments sur le business plan par la Macif
- o Difficultés et malentendus concernant les correspondants territoriaux
- o La question des supports logistiques (bornes, back office)
- o Le mode de fonctionnement de cette année de transition, avec en particulier :
 - La tentative d'une direction bicéphale du projet (CPO d'un côté, CA et bureau de l'Association de l'autre), le sentiment d'un poids très important des entreprises (aussi bien au niveau du CPO, instance mise en place explicitement par ces entreprises, et où la présence d'autres membres de l'Asso a été l'objet de débats ; que, dans une moindre mesure peut être, au niveau du bureau de l'Association) a créé un manque de lisibilité et de transparence sur les décisions qui ont été préjudiciables.
 - La reconduction d'un financement des anciens correspondants territoriaux du programme Equal a eu le mérite d'assurer la poursuite des projets mais n'a pas créé le risque de construire des instances artificielles de coordination qui ne tiennent pas leur légitimité des terrains d'expérimentation et des solistes eux même mais sont dans un statut hybride où les entreprises les considèrent comme des prestataires devant rendre des comptes sur un modèle très classique de reporting (cf la lettre de mission préparée par le CPO)
- o L'attente croissante des collectivités territoriales et le débat public croissant sur la question des indicateurs de richesse et des monnaies complémentaires : le colloque du parlement Européen et le lien entre indicateurs et monnaies ; les 5 èmes Assises du développement Durable
- o Une réelle percée médiatique (cf deux émissions de Rue des Entrepreneurs, articles multiples dans la Presse dont le Monde)
- o Le séminaire international de Nanterre organisé par l'association Sol et les avancées internationales

Conclusion : un moment critique riche de potentialités mais aussi de dangers.

III / UN CHANGEMENT DE POSTURE NECESSAIRE

(... pour réaffirmer les orientations, et transformer les difficultés actuelles en opportunité)

1) RETROUVER LE TREPIED TRANSFORMATEUR DE L'HISTOIRE DE L'ECONOMIE SOCIALE.

Sinon on voit le même phénomène se produire avec le commerce équitable, le microcrédit...

2) LE RETOUR D'UNE NECESSAIRE ENERGIE CITOYENNE DANS LE PROJET ²:

- Relance d'une énergie démocratique.
- Le Sol dépend au premier chef de la capacité des personnes, « solistes » ou prestataires, à s'impliquer dans ce projet, à y apporter des ressources (temps, compétences, cotisations) et à y faire vivre le débat démocratique (plus nécessaire encore en période de difficultés).
- Importance des dynamiques territoriales, du portage du projet au niveau espaces de vie, là où les échanges se passent (« notre monnaie », on l'utilise).
- Au niveau de l'Association Nationale, il faudrait un collège de personnes directement partie prenantes de ces dynamiques territoriales, de cet engagement citoyen, de personnes impliqués et porteuses de ces dynamiques d'engagement.

3) LE CHICHE A LA DIVERSITE DES PROJETS NES DE L'HISTOIRE DE SOL.

4) DES REGLES DU JEU CLAIREMENT ENONCEES

Pour faire de cette diversité une ressource commune et non une cause de dispersion

5) UN REPOSITIONNEMENT DES ACTEURS ACTUELS INTERVENANT DANS SOL

(Entreprises, acteurs locaux, correspondants, prestataires, solistes, etc...)

Dans cette démarche de repositionnement, un double principe pour éviter les confusions

- a) principe d'ouverture : toute personne (ou tout acteur) ayant participé à l'aventure du projet sol est bienvenue pour la poursuivre dès lors qu'elle en accepte les valeurs, les objectifs et les règles rappelés dans « la charte sol ».
- b) principe de vie démocratique associative : le fait d'avoir, à un moment ou un autre rendu des services rémunérés au service de ce projet de donner droit à aucun privilège particulier. Les fonctions électives sont bénévoles et les rémunérations éventuelles régies soit par le cadre juridique d'indemnisation des responsables associatifs soit par des conventions de partenariat ou de prestation entre l'association et d'éventuels opérateurs.

² D'autant plus que, comme toujours le moment de vérité d'un projet se situe lorsqu'il perd une partie (ou la totalité) de ses financements. C'est alors que l'on repère s'il existe ou non une énergie citoyenne suffisante pour continuer de le faire vivre et le refonder, même sur des bases plus modestes. C'est ce qui s'est passé lors de la fin du programme Equal, c'est ce qui se passe aujourd'hui avec la limitation des financements des trois entreprises de l'ES.

DEUXIEME PARTIE

I / UNE PROPOSITION D'ORGANISATION QUI SE STRUCTURE AUTOUR D'UN CERTAIN NOMBRE DE PRINCIPES

1. L'ASSO NATIONALE SOL L'ENTITE PROPRIETAIRE DE SOL : MORALE, STRATEGIQUE ET POLITIQUE PARTAGEE.

2. LE SOL, C'EST UNE PLURALITE D'INITIATIVES (DONT LA « CARTE DE FIDELITE »), ET NE SE REDUIT PAS A L'UN DE CES PROJETS.

Cette pluralité d'initiatives concerne des projets de divers type

(la classification rapide qui suit a pour objet de bien se préciser « ce sur quoi on parle », mais il est important de rester attentifs au risque de réduction qu'apporte toute classification en gommant les interactions entre SOLs par exemple. Elle ne doit pas ailleurs induire une quelconque hiérarchisation entre les SOLs.)

(1) Une carte de fidélité de la consommation responsable, citoyenne, durable, abondée par les commerces participants.

Initiative qui est basée, en termes de réussite, sur la visibilité de l'ESS. Elle demande donc, en termes de réussite, une masse critique importante. Elle se doit aussi d'être exemplaire en matière démocratique au sein de la structure porteuse du projet.

(2) Des monnaies affectées classiques, mais en SOL

Permettant des politiques publiques dirigées (public, objectifs) non stigmatisantes (carte généraliste) et l'insertion des publics dans une démarche plus générale. Beaucoup de collectivités demandant de faire un lien entre ces politiques et du SOL engagement.

Sur ce terrain, si la question de la masse critique est moins importante, l'enjeu démocratique est tout aussi essentiel. Le lien avec les acteurs publics et le fait qu'une monnaie affectée facilite par nature le débat démocratique (sur la définition des critères d'affectation) fait des collectivités territoriales un acteur déterminant.

(3) Une monnaie BtoB entre entreprises de l'ESS

Le montage reste à construire, en particulier après la réponse à question sur l'architecture monétaire à mettre en place : (crédit mutuel, comme le WIR, ou monnaie gagée sur l'euro, comme le Chiemgauer ou les Regio et plus directement reliable à SOL Coop)

(4) Des monnaies économiques de territoire (dynamiques « boostées » par la crise)

Ce sont les villes (ou acteurs locaux) qui sont les structures porteuses, ils sont divers selon les territoires, tout en se développant dans un cadre commun, qui est à respecter pour « faire partie de SOL » (exemples de Nanterre ou Toulouse)

(5) Des monnaies de valorisation du bénévolat et de l'engagement

(avec le lien avec le Sol affecté fortement posé)

3. CES INITIATIVES SONT PORTEES PAR DES ACTEURS DIVERS, QUI SE RETROUVENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE.

Si on essaye de reprendre les différents types de projet existants, on a en particulier :

a. Une carte de fidélité « consommation responsable », abondée par les commerces participants.

Initiative portée industriellement par une entreprise (groupement, opérateur technique...voir plus sur la nature de cette entreprise). L'opérationnalisation locale (démarchage de nouveaux commerçants, installation et appui technique) est prise en charge par les équipes de cette entreprise.

Le plus apporté par une dynamique locale entre entreprises et entre entreprises et solistes est à évaluer par les collectivités et acteurs locaux et à prendre en charge par des financements spécifiques locaux. (attention à porter à ce que l'entreprise puisse venir en appui à la mise en œuvre de cette dynamique locale).

b. Des monnaies affectées en SOL

Mise en œuvre technique portée par l'entreprise, avec opérationnalisation par ses propres équipes. Les projets peuvent émaner de contacts directs par des collectivités ou être le fruit de la réflexion entre partenaires au sein de l'association locale. Ces projets là sont à privilégier, et cette facette du projet exige une très bonne fluidité dans les relations entre l'entreprise et l'association locale, dans leurs relations avec la collectivité.

L'opérateur technique doit assurer la fiabilité des supports mais aussi garantir aux collectivités leur ouverture et leur transparence, afin que les collectivités ne soient pas dépendantes de dispositifs techniques lourds ou verrouillés.

c. Monnaies économiques de territoire (dynamiques « boostées » par la crise), ou projets d'échange à base temps (en lien ou pas avec de la monnaie affectée).

Ce sont les villes (ou acteurs locaux) qui sont les structures porteuses. La gestion se fait localement dans le cadre d'une charte et d'un lien avec le national : le projet local s'insère dans un cadre national de développement d'instruments monétaires et doit en permanence confirmer l'adéquation entre le projet sur le terrain et la réflexion et cadrage collectif.

4. LES OBJECTIFS DE L'ASSO NATIONALE SONT DE FAIRE VIVRE CETTE PLURALITE / DIVERSITE, DE FIXER ET GARANTIR LE CADRE COMMUN DANS LEQUEL SE DEVELOPPENT LES ACTIONS SOL.

- Concrètement, l'asso n'est pas en situation d'être opérationnelle dans la gestion de la diversité de la mise en œuvre de sol.
- Elle opère donc par délégation de maîtrise d'ouvrage : délégation de telle partie de mise en œuvre de sol à telle entité, avec un cahier des charges de délégation de maîtrise d'ouvrage, où l'autorité morale reste asso.
- L'ensemble des porteurs d'initiatives et groupes / entités de mise en œuvre de SOL sont adhérents et représentés à l'association nationale.
- *L'association a également pour objectif, en particulier, de porter le débat politique sur les monnaies et la réappropriation démocratique des monnaies, en lien avec*

d'autres acteurs et dans l'objectif de toujours placer le Sol dans une optique transformatrice

5. L'ASSO NATIONALE CONTRACTUALISE AVEC CHAQUE PARTENAIRE / ACTEUR EN FONCTION DU PROJET QU'IL PORTE. CHAQUE ACTEUR MET EN ŒUVRE LE DEVELOPPEMENT DU SOL QUI LE CONCERNE DANS LE CADRE ET LES TERMES DE CETTE CONTRACTUALISATION.

- Les différents acteurs voulant mettre en œuvre et développer le sol, dans ses différentes facettes doivent donc **adhérer à l'association SOL** (être agréés dans le cadre d'un contractualisation qui fixe un certain nombre de critères pour cette mise en œuvre) et porter le projet à l'intérieur du cadre fixé par l'association
- Tous s'engagent à inscrire leur action dans le cadre de cette **charte commune et partagée**, (cadre général des actions SOL, critères de cohérence et critères de convergences), qu'il conviendra de respecter pour continuer à pouvoir travailler avec le SOL (Rôle de contrôle et de régulation du national)
- Tous les acteurs qui se retrouvent sur un même territoire local s'engagent à y travailler en **bonne intelligence** (à décliner dans la charte commune d'engagement)
 - a. **L'Association contractualise avec l'entreprises pour le développement du Sol coop et affecté (commercialisation et technique)**
C'est cette entité entrepreneuriale
 - qui a la charge et la responsabilité de réponse aux appels d'offre
 - qui a la charge et la responsabilité de la réponse et la fiabilité technique, de son modèle économique, tout en y intégrant les éléments du cahier des charges passé par l'association.
 - b. **L'association contractualise avec les associations locales sur l'animation locale et des projets de développements spécifiques découlant de la dynamique locale.**
Ce sont des associations locales qui portent le projet en termes de dynamique locale, qui l'animent et recherchent les financements pour cela.
 - c. **Ces contractualisations doivent prévoir le lien, le liant, l'interaction nécessaire entre ces deux démarches.**

6. LE LIEN FORT ENTRE ENTITES DEVELOPPANT LE SOL ET L'ASSOCIATION NATIONALE S'EXPRIME Y COMPRIS DANS LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE

- Pour l'entreprise, une part des recettes (à définir plus spécifiquement)
- Pour les associations locales :
 - Une part de cotisation au national.
 - Quand l'action des acteurs locaux conduit à monter un projet avec demande de financement, les subventions sollicitées pourront (ou devront) intégrer la quote part destinée à rémunérer l'apport d'expertise actuelle et ancienne de l'asso nationale, afin de lui apporter un "retour" sur l'investissement fourni depuis plusieurs années et lui permettre de poursuivre sa mission.
 - Ces projets pourront compter avec l'appui éventuel d'un professionnel rémunéré par le national SOL sur des fonds collectés par le national.

II / DES REGLES DU JEU POUR FAIRE DE CETTE DIVERSITE UNE RESSOURCE COMMUNE ET NON UNE CAUSE DE DISPERSION

1/ LE DROIT MUTUEL A LA DIVERSITE SUPPOSE UN ENGAGEMENT MUTUEL SUR LES REGLES COMMUNES

a. pour tous

- La charte du sol (à retravailler)
- La base commune des conditions d'agrément à respecter en situant le cadre des diversités possibles (ex lorsque le sol prend prioritairement la forme d'une monnaie locale)
- la mutualisation et la participation à la construction du projet commun sur les champs de contradiction éventuels.

b. pour les territoires :

- Le compte rendu régulier de ce qui se passe sur les territoires utilisant du sol
- Le respect des conditions communes
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs de Sol au niveau du territoire
- Des règles de péréquation avec l'association nationale concernant l'utilisation de financements locaux ou régionaux

c. pour les entreprises :

- Le compte rendu régulier de ce qui se passe sur les territoires au niveau de la carte de fidélité / Sol affecté.
- Le respect des conditions communes
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs de Sol au niveau du territoire
- L'application effective des principes démocratiques de l'ESS par exemple sous la forme d'un statut qui permet cette logique démocratique et évite la captation du sol comme un simple produit de monnaie d'entreprise.

2/ LES POINTS D'APPLICATION DE CE PRINCIPE

a. la question de la propriété :

- La propriété intellectuelle (publique du fait du programme Equal et relevant de fait mais pas forcément de droit de l'association)
- La marque aujourd'hui déposée par Chèque Déjeuner sera reversée à l'association, sous la forme de redevance pour utilisation de la marque SOL, ou sous une autre modalité à déterminer.
- la propriété industrielle : à préciser dans le cahier des charges technique de la maîtrise d'ouvrage vers l'entreprise

b. le système informatique :

La logique d'une appropriation démocratique de la monnaie suppose de tendre vers une approche de type « logiciel libre » pour mieux articuler des échanges sur des territoires et le BO central (cf approche katao).

Les « Rencontres du Mont Blanc » qui réunissent annuellement plusieurs acteurs internationaux de l'ESS ont créé un chantier particulier dans ce domaine dont il serait utile de s'inspirer.

Ceci se traduit par

- l'engagement de l'opérateur technique à faire basculer le BO en libre (échéance à donner)
- l'engagement de l'opérateur technique à permettre la communication entre le BO et d'autres briques réalisées dans le cadre des projets de territoire
- l'engagement des territoires, dans le cas d'un développement informatique, à en proposer la réalisation à l'opérateur technique, dans le cadre d'une « mise en concurrence » portant sur le produit, les prix, la légèreté et facilité d'utilisation et d'appropriation par les utilisateurs.

3/ LE SOL : UN SYMBOLE, UNE CARTE ET UNE UNITE DE COMPTE :

Le sol serait dans cette perspective un symbole commun de la communauté des solistes.

- Il est proposé que toute adhésion aux associations locales et nationale se concrétise par une carte Sol (cartes actuelles), comme symbole de l'appartenance au réseau. (prévoir le coût de la carte dans le montant de l'adhésion).

Cette carte pourra de plus être utilisée dans le réseau de « fidélité ESS » ou réseaux d'échange locaux

Dans les territoires des cartes locales (ou des billets locaux) pourraient, dans cette perspective diversité/communauté, utiliser le logo sol (système du co-brandage pour les cartes) : les conditions juridiques de seraient bien sûr à retravailler (cf les expériences brésiliennes, allemandes, anglaises évoquées lors du séminaire international de Nanterre).

La carte SOL actuelle étant la carte d'adhésion et d'appartenance, également utilisable pour certaines des applications de SOL.

- Il est proposé d'approfondir la notion de « sol unité de compte ».

4/ LES RELATIONS PARTENARIALES ET LA « REPARTITION DES TACHES » AU NIVEAU DES TERRITOIRES.

Il s'agit du point le plus complexe sur lequel nous devons faire preuve à la fois d'un haut degré de créativité et de confiance mutuelle. C'est là en effet que les risques de dispersion ou de contradiction peuvent apparaître avec le plus de force. A titre indicatif on peut commencer à évoquer les pistes suivantes qui découlent des éléments précédents :

- a) si une collectivité territoriale est conduite à choisir la formule de cartes à puce proposée par l'entreprise, elle se situe dans une logique de type appel d'offres/prestation de service. Dans cette perspective une garantie de fiabilité, de hotline et de SAV doit être apportée par l'entreprise sur les supports logistiques mis à disposition. Par ailleurs, l'entreprise s'engage à maintenir et favoriser le lien avec l'Association Locale / territoriale si elle existe, et quand elle se constitue.
- b) si elle choisit plutôt une formule de type éducation populaire et débat démocratique elle s'adressera plutôt à l'association sol (locale et/ou nationale dans le cadre d'un système associatif de type fédératif) et l'on sera alors dans une

logique de co-construction, le financement se faisant plutôt sous la forme de subventions, d'aide en nature (locaux, matériel), etc....

- c) si elle s'oriente vers une approche de type monnaie locale mais en lien avec le sol elle devra s'appuyer sur une association / dynamique locale et s'adresser à l'association sol qui lui expliquera les règles du jeu et la mettra éventuellement en relation avec l'entreprise si elle souhaite bénéficier d'une prestation de service.

Dans tous les cas de mixité entre approche à dominante politique, entrepreneuriale ou territoriale c'est au sein de l'association Sol (locale et/ou nationale) que devront être discutés la nature des contractualisations et des partenariats à établir.

III/ OUVRIR L'ASSOCIATION ET TRAVAILLER AVEC DES RESEAUX PROCHES

L'OPPORTUNITE DU LABORATOIRE DE L'ESS

Utiliser l'opportunité qu'offre le rapport piloté par Claude Alphandéry sur l'économie sociale et solidaire qui articule la question de la richesse et de la monnaie (avec une place importante accordée au Sol), à une capacité dynamique de l'ESS pour faire face aux défis de la crise systémique ?

(A développer)

TROISIEME PARTIE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.

I/ L'ASSOCIATION NATIONALE SOL

Il apparaît important de préciser ce point, pour deux raisons

- Asseoir les principes démocratiques de représentation et participation des acteurs dans ce qui sera le lieu de décision des orientations.
- Permettre à tous les acteurs qui s'engagent financièrement dans SOL d'avoir une vision claire de la gouvernance (la question nous est posée très concrètement aujourd'hui par les entreprises, qui demandent cette clarification avant toute décision d'investissement)

1) ROLE DE L'ASSOCIATION NATIONALE SOL :

- o Développer la monnaie SOL en France, dans une optique non lucrative, la faire connaître et reconnaître.
- o Labelliser les entités, entreprises, associations territoriales régionales habilitées à développer des déclinaisons de SOL.
- o Contractualiser avec ces entités pour la mise en œuvre des déclinaisons de SOL
- o Assurer la remontée d'informations, la mutualisation et le contrôle du respect de la Charte SOL
- o Animer, encourager, développer les relations partenariales, en particulier avec les structures de l'Economie Sociale et solidaire.
- o Assurer la fonction de représentation les relations auprès des pouvoirs publics et décideurs.
- o Formations dans le domaine monnaie / monnaie complémentaire / lancement de dynamiques locales.
Ces formations / appropriation de connaissances sur le champ des monnaies complémentaires, les questionnements autour des indicateurs de richesse, etc... (ce qui fait le pourquoi de projets de ce type) sont essentielles pour une appropriation collective du discours et des objectifs du SOL. Elles doivent donc s'adresser également aux acteurs des assos locales à leur création.

2) ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES / TERRITORIALES

- o L'animation de la réappropriation démocratique de la monnaie
- o L'animation des liens et synergies entre prestataires et solistes utilisant le sol coopé
- o La mobilisation et l'émergence de projets de Sol affecté et engagement
- o L'animation de projets de SOL engagement / de projets plus vastes en termes de réflexion et construction de dynamiques monétaires plus larges, etc...
- o Rechercher les contributions des collectivités locales pour ces activités.
- o Assurer le lien entre les différents acteurs de SOL, et avec l'entreprise chargée de la mise en œuvre des déclinaisons sol coop et affecté du SOL.
- o Animer, développer les relations partenariales, de concert avec l'ensemble des acteurs SOL présents sur le territoire.
- o Décliner, en région, les partenariats nationaux.

- o Faire remonter, par leur participation à l'Association nationale, les initiatives et projets d'évolution ou de nouvelles déclinaisons de SOL, pour cadrage dans le cadre commun et partagé.

3) LE MODE D'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE

Les statuts sont à reprendre de façon précise, les propositions ici posent les propositions d'adaptation / modification des statuts actuels.

a. Collèges

- o Collège 1 : Membres fondateurs personnes morales et physiques et personnes qualifiées.
- o Collège 2 : Acteurs locaux : représentants des associations locales / territoriales ou entités développant le Sol sur les territoires (y compris collectivités)
- o Collège 3 : Solistes : les personnes physiques adhèrent aux associations locales / territoriales. Mais cette adhésion locale leur donne le statut de soliste avec représentation au niveau national (fonctionnement à revoir sur ce collège)
- o Le Comité de soutien est composé des organismes publics et privés et des personnes physiques qui ont choisi de soutenir le projet SOL (dans les statuts actuels, sans droit de vote)

b. Gouvernance :

Préambule : L'aventure du sol est capable d'affronter toutes les difficultés, toutes les complexités dans un climat de plaisir partagé au sein une aventure collective passionnante. Elle ne résistera pas, quand bien même elle générerait par ailleurs un projet économique, à l'instauration de rapports de défiance ou au sentiment de perte du sens profond du projet.

Deux formulations / propositions à préciser

o Conseil d'Administration:

- o Composition du CA (12 membres) Président + Bureau + Représentant des Associations Régionales SOL + Représentant des Organismes Partenaires - o Conditions d'entrée au CA : Outre les membres fondateurs, les membres du CA doivent nécessairement représenter des acteurs impliqués dans le projet « SOL » soit en leur qualité d'association /organisme portant ou développant une déclinaison du SOL (collège 2), soit en leur qualité de partenaire.	- o Composition du CA : - les membres du collège 1 - les représentants élus du collège 2, en nombre égal à ceux du collège 1 - les représentants élus du collège 3, en nombre égal à ceux du collège 1 - o son rôle: mise en oeuvre des orientations et stratégies définies par l'AG. Il définit le règlement intérieur de l'association
- o Président & Bureau: Le bureau est composé des Membres Fondateurs + Personnes Qualifiées (PQ). - o Rôle du président :	- o Le Président: Il est nécessairement issu des membres du conseil d'administration du collège 1 ou 2 - o Composition du Bureau. 7 personnes: 1 président, 2 VP, 1 secrétaire, 1

Préside, anime le conseil d'adm, rend compte devant l'AG Définit avec la CA les orientations de l'association « SOL » Assure la présentation extérieure de SOL	trésorier, 2 membres o Rôle du président : Préside, anime le conseil d'administration, rend compte devant l'AG . Assure la représentation extérieure de SOL .
--	---

o **Rôle du Bureau :**

- C'est l'instance de direction de l'association en lien avec le « secrétaire général »
- Il coordonne les différentes instances de l'association
- Il prend les décisions nécessaires pour la bonne marche de l'association
- Il définit le règlement intérieur de l'association
- Il propose toute mission de conseil pour la bonne marche du projet

Comité Scientifique et éthique

- o Composition : 1 président + Membres (Acteurs de la Pensée Militante, des nouveaux indicateurs de richesse, spécialistes des questions monétaires).
- o Rôle : Porter le discours politique, garantir la cohérence des projets, proposer des nouvelles solutions au CA de l'Association Nationale. Assurer la veille pour faire évoluer la pensée et la réglementation.

Organisation.

- o Un délégué général = Coordination générale en lien avec le bureau / relations partenariales « internes » (contractualisations) et « externes »/ Animation / Budgets et suivi financier / ...
- o « Chargé(s) de mission » = Animation de la mutualisation des territoires / capitalisation / communication (site) / appui aux associations locales (périmètre à définir) / veille / formation / ...
- o Cette équipe minimale sera amenée à s'étoffer, le plus rapidement possible, avec des chargés de mission thématiques, ou régionaux, selon les dynamiques et besoins en termes de mise en oeuvre et accompagnement des projets dans les territoires.
- o Nombre de postes : Proposition actuelle: 2 ETP (ou plutôt 1 ETP et 2 ½ ETP ?) (dont 1 Délégué général).

4) RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SOL LOCALES / TERRITORIALES

- o Membres de l'Association SOL nationale, pour développer leur activité dans le cadre de SOL.
- o Lien contractuel avec l'Association Nationale : charte SOL, cadre général de mise en œuvre de SOL, critères de cohérence et critères de convergences.
- o Lien financier au travers de l'adhésion et d'une quote-part à l'Asso nationale dans les demandes de financement, destinée à rémunérer l'apport d'expertise actuelle et ancienne de l'asso nationale
- o Apports de l'Association Nationale dans l'animation de la mutualisation et construction du cadre
- o Accompagnement et appui aux démarches et projets locaux (périmètre à définir)
- o Les acteurs locaux peuvent s'organiser d'eux-mêmes en "collectif régional" ou "inter régional", sans structure juridique à priori. Les actions du collectif qui peuvent

nécessiter un portage financier seront assumées par l'un des acteurs locaux volontaire qui en a la capacité, y compris pour les demandes de financements aux collectivités régionales et départementales et locales. Dans ce cadre, elles pourront compter, selon le cas, avec un appui spécifique d'une personne rémunérée par le national SOL sur des fonds collectés par le national. Cette mécanique ne peut se mettre en place qu'à partir d'acteurs locaux et de dynamiques territoriales fortes, et de projets concrets.

- o Le collectif régional n'a pas de représentation statutaire pour les AG. Mais des rencontres inter-régionales de travail et d'échanges permettront de produire des avis, des propositions, des débats et de l'amélioration continue, en même temps que de la cohérence et de la convergence.

5) FINANCEMENTS

Préambule : Les moyens de l'association (compétences, temps bénévole, financement interne ou externe) doivent permettre de respecter la capacité de l'association d'être pleinement libre de ses choix. Cela signifie qu'au cours de l'année 2010 l'association doit faire en sorte que ses moyens propres (cotisations et autofinancement par exemple par le moyen des formations) soient suffisants, afin de lui donner une certaine autonomie et éviter des logiques de trop forte dépendance d'un ou plusieurs financeurs, et pour que cette dépendance ne se traduise pas par une « coloration » ad hoc de la gouvernance ou du projet.

Ainsi les financements reçus par l'Association devront être traités sur cette logique : apport à un projet (avec implication ou non de la structure apportant le financement) dans le respect des orientations et du mode de gouvernance de l'Association.

a. Premier cadrage financements possibles

Association Nationale	Associations Locales
- o Apport par les entités et organismes porteurs de démarches / déclinaisons SOL et contractualisant avec l'Asso pour cela : - Adhésion associations locales au national : Fixe 100€ + % budget + 50% solistes. - Quote part de subventions reçues par les associations locales - Reversement de l'entreprise « sol coop /affecté » : modalités à définir, sur transactions, sur bénéfices, etc... - o Fondations et autres dons - o Autres financements publics et privés - o Formations et ressources propres	- Subventions et financements - Cotisations solistes - Formations et ressources propres - Partenariat sur actions nationales

A cela on peut rajouter la possibilité de financements européens.

b. Budget :

Reste à faire

II/ LES DELEGATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOL.

- o L'Association SOL :
 - n'a pas les conditions de mener la mise en œuvre opérationnelle du SOL coopération et affecté.
 - comprend le SOL comme une diversité d'initiatives.
 - doit être centrée sur la mise en synergie, le respect du cadre et l'articulation de deux types de dynamique : plus descendante dans la mise en œuvre d'une carte de fidélité massive, et ascendante dans le cas des dynamiques et projet issus des territoires
- Elle délègue donc à différents acteurs la mise en œuvre opérationnelle des différentes déclinaisons de SOL.

a. Pour la mise en œuvre du Sol coopération (et du SOL affecté).

- o Contractualisation de l'Association avec une entreprise opérateur technique
- o (l'entreprise prend la charge du développement et de la commercialisation d'un produit qui « appartient » à l'Association, par délégation de maîtrise d'ouvrage)
- o Cette contractualisation concerne le cadre général dans lequel s'insère le produit développé par l'entreprise (cadre du SOL, cadre de l'Association), les éléments de cahier des charges et spécifications dans la mise en œuvre du dispositif et des éléments techniques, ainsi que la question des résultats financiers de l'entreprise sur ce produit (part de reversement à l'Association selon modalités à définir).
- o cette entreprise s'organisera autour de Macif, CC et CD, sur des modalités qui sont à décider par les entreprises, dans le cadre des règles de contractualisation dessinées par l'Association.
- o Relations avec l'Association Nationale
 - Contractualisation dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, avec un cahier des charges précis, et les conditions à respecter.(cf règles de contractualisation)
- o Relations avec les Associations Locales / territoriales
 - Charte commune d'engagement à décliner : Tous les acteurs qui se retrouvent sur un même territoire local s'engagent à y travailler en **bonne intelligence**. Des éléments sont à cadrer afin de permettre un travail en collaboration réelle.

b. Pour la mise en œuvre de projets émanant des territoires

- o De la même manière que pour le SOL coopération/carte de fidélité, l'association contractualise avec les associations locales /territoriales sur l'animation locale et sur des projets de développements spécifiques (découlant de la dynamique locale).
- o Cette contractualisation se fait dans le même cadrage général que celle avec l'entreprise sur le SOL coopération, à savoir
 - charte SOL, cadre général de mise en œuvre de SOL, critères de cohérence et critères de convergences.
 - Lien financier

- Relations avec l'Association Nationale (mutualisation, appuis, etc...)
- Relations avec l'entreprise chargée du développement du SOL coopération pour un travail en collaboration.

c. De la même façon, des contractualisations de même type peuvent s'organiser avec d'autres acteurs, sur des projets spécifiques (par exemple pour le BtoB).

QUATRIEME PARTIE

(elle reste à compléter, il n'y a là que quelques grandes lignes)

I/ LES DECISIONS A COURT TERME / TRANSITION ET ECHEANCES

1) BESOINS FINANCIERS POUR LA TRANSITION

a. Du point de vue de la technique

(Pour qu'il n'y ait pas coupure dans les tuyaux du BO et du suivi des comptes prestataires et solistes)

b. Du point de vue de l'Asso

(Pour la mise en œuvre de l'ensemble des décisions découlant de l'orientation prise pour 2010)

c. Du point de vue des correspondants.

Le mode de fonctionnement propose de s'appuyer sur des « territoires de projet » et des acteurs qui les portent. Ce qui veut dire aussi que la recherche de financement doit se faire à partir de ce terrain local.

Les conventions signées avec les collectivités territoriales qui appuient le développement de la dynamique SOL sur leur territoire doivent être transférées vers des associations SOL locales composées et reflétant l'engagement de ces acteurs locaux sur le projet.

Les entreprises, pour leur part, ont pris la décision de concentrer leurs financements sur l'opérateur technique et l'appui à une association nationale capable d'animer et appuyer la diversité des déclinaisons de SOL.

2) ACTIONS A MENER.

Sur les trois prochains mois, pour la mise en œuvre de cette proposition.

II/ LES REGLES DE CONTRACTUALISATION

(Annexes en préparation, avec les premiers éléments déjà formulés sur les règles, critères et conditions de contractualisation)